



Sauver l'humanité du déluge pour que le meurtre soit banni d'entre les hommes.

Après le déluge

Nouvelles lois pour l'humanité

Après le déluge, Dieu renouvelle avec Noé et sa descendance une alliance de paix (l'arc-en-ciel). Il autorise la consommation de la chair animale, mais pose l'interdit catégorique du meurtre. Car il ne faut pas oublier que le déluge fut la conséquence lointaine du meurtre de Caïn.

בראשית פרק ט

- (ג) כל רמש אשר הוא חי לכם יהיה לאכלה כירק עשב נתתי לכם את כל:
- (ד) אך בשר בנפשו דמו לא תאכלו:
- (ה) וואך את זמכם לנפשותיכם אדרש מיד כל חיה אדרשו ומיד האדם מיד איש אחיו אדרש את נפש האדם:
- (ו) שפך דם האדם באדם דמו ישפך כי בצלם אלוהים עשה את האדם:

רמב"ן

זה טעם הזכירנו איסור שפיקת דמים בכאן מפני היתר השחיטה שהיא המנהג לשפוך דם, כי על דעת רבותינו (סנהדרין נו ב) כבר הזהיר אדם הראשון בזאת, אבל מפני השחיטה הוצרך לומר התרתני לכם לשפוך דם כל חי זולתי דמכם שייהי אסור לכם ולכל החיים שלא יהיה להם טבע לשפוך אותן:

Genèse chapitre 9

- 3- Tout ce qui se meut, tout ce qui vit, servira à votre nourriture; de même que les végétaux, je vous livre tout.
- 4- Toutefois aucune créature, tant que son sang maintient sa vie, vous n'en mangerez.
- 5- Toutefois encore, votre sang, qui fait votre vie, j'en demanderai compte: je le redemanderai à tout animal et à l'homme lui-même, si l'homme frappe son frère, je redemanderai la vie de l'homme.
- 6- Celui qui verse le sang de l'homme, par l'homme son sang sera versé car l'homme a été fait à l'image de Dieu.
- 7- Pour vous, croissez et multipliez; foisonnez sur la terre et devenez y nombreux."

Ramban (1194 – 1270)

L'interdit du meurtre est d'autant plus justifié ici que l'abattage rituel a été autorisé, ce qui permettait de faire couler le sang. Selon nos maîtres (TB Sanhédrin 56 b), l'interdit du meurtre avait déjà été donné à Adam, mais du fait de l'abattage rituel, il fallait préciser ici : "Je vous permets de tuer l'animal, mais votre sang est interdit", afin de ne pas suivre une conduite sanguinaire.

Traduction : Pentateuque Genèse ch. 9, v. 1, (Noa'h - נֹה) & Philippe Haddad.